

ORTHOPÉDIE

Une grande incertitude pour les entreprises

Pierre-Jacob Le Roux, président du groupe « Orthopédie » du Snitem et directeur des affaires gouvernementales et de l'accès au marché pour la France chez Stryker, **revient sur l'actualité du secteur de l'orthopédie, menacé de fortes baisses tarifaires.**



Snitem Info : Vous avez assisté au 98^e congrès de la Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique (SOFCOT), organisé du 11 au 13 novembre. Quel bilan en tirez-vous ?

Pierre-Jacob Le Roux : Ce fut une édition très riche, tant du point de vue des sessions scientifiques que des tables rondes proposées. Des thèmes variés ont pu être abordés, y compris la qualité de vie au travail et la gestion des complications.

Les avoir mis au centre des discussions a permis un partage d'expérience et d'identifier des solutions pour améliorer les pratiques et les produits. L'actualité, notamment les nouvelles baisses tarifaires qui menacent notre secteur, nous a également réunis. Le congrès a ainsi été l'occasion d'échanges constructifs entre les chirurgiens, les industriels, le bureau de la SOFCOT, mais aussi le Comité économique des produits de santé (CEPS). Une table ronde nous a permis, à tous, de confronter nos points de vue et de chercher des propositions communes pour préserver le secteur de l'orthopédie et garantir l'accès aux innovations.

S.I. : Une affiche intitulée « Anatomie du prix d'une prothèse de hanche » a été dévoilée lors du congrès. Quel était le but de cette initiative ?

P.-J.L.R. : Chaque année, le groupe « Orthopédie » du Snitem profite du congrès de la SOFCOT pour mettre en lumière des sujets clés pour notre secteur. Nous avons, cette fois-ci, choisi de sensibiliser les participants à la réalité du coût d'une prothèse de hanche, qui va bien au-delà du coût des matières premières et des coûts de production. Nous avons pour cela conçu une affiche détaillant la structuration du prix d'une telle prothèse, en incluant la R&D, la logistique, les études cliniques, la formation des chirurgiens, la mise à disposition des établissements de soins de l'instrumentation nécessaire à la pose de la prothèse, etc. (*voir ci-contre*). Cette initiative vise, plus largement, à valoriser l'image du secteur de l'orthopédie, souvent sous-estimé alors qu'il répond à des enjeux majeurs de santé publique tels que le vieillissement de la population ou encore l'obésité dont la prévalence en France est passée de 8,5 % à 17 % de la population entre 1997 et aujourd'hui ⁽¹⁾.

(1) Rapport « Mieux prévenir et prendre en charge l'obésité en France », remis au ministère de la Santé le 24 avril 2023.

S.I. : Le secteur est pourtant menacé de fortes baisses tarifaires...

P.-J.L.R. : Le gouvernement a, en effet, annoncé un plan d'économies de 200 millions d'euros sur les dispositifs médicaux inscrits sur la LPPR en 2025, dont près de 25 % sur les dispositifs orthopédiques. Au total, pour notre secteur, environ 100 millions d'euros d'économies seront demandées sur trois ans.

C'est sans précédent et c'est un vrai choc pour les entreprises. Nous avons, au contraire, proposé au CEPS des revalorisations pour revenir aux tarifs de 2018, afin de sécuriser les approvisionnements dans le secteur, durement touché, comme l'ensemble du secteur des dispositifs médicaux, par la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et l'inflation. Cette baisse massive des tarifs est donc incompréhensible et risque d'avoir des conséquences négatives sur l'innovation ou, par exemple, la mise à disposition de l'instrumentation nécessaire aux chirurgiens. À cela s'ajoute la clause de sauvegarde, initialement prévue comme un filet de sécurité, mais qui devient désormais un nouveau mécanisme de régulation s'ajoutant au plan de baisse des tarifs. Au-delà de son impact financier, elle engendre également une grande incertitude pour les entreprises.

S.I. : Quels sont vos moyens d'action ?

P.-J.L.R. : Nous travaillons, notamment, sur des alternatives aux baisses tarifaires en collaboration avec le CEPS et la SOFCOT. La France a une forte expertise en orthopédie avec, sur son territoire, des entreprises innovantes et des chirurgiens reconnus dans le monde entier. Il est essentiel de préserver notre savoir-faire. C'est un enjeu en termes de santé publique, d'emploi... mais aussi de souveraineté nationale, objectif clé du plan « France 2030 ». Le Snitem reste également mobilisé sur le sujet de la clause de sauvegarde.



La France a une forte expertise en orthopédie avec, sur son territoire, des entreprises innovantes et des chirurgiens reconnus dans le monde entier.

